

RÈGLEMENTS CONCERNANT LE BRANCHAGE AU SYSTÈME D'ÉGOUT

Le Village de Cap-Pelé veut aviser ses citoyens et citoyennes qu'il y a une procédure à suivre pour le branchage au système d'égout :

1. Quiconque désire obtenir un permis de branchage doit adresser une demande par écrit à la municipalité :
 - par l'entremise du formulaire d'application d'un permis de branchage au système d'égout tel que le prescrit par le conseil;
 - au moins deux jours ouvrables (48 heures) avant le début des travaux; et
 - se procurer un permis de plomberie tel qu'exigé par la Province du Nouveau-Brunswick.
2. Les travaux ne doivent pas débiter avant que le permis de raccordement soit émis par la municipalité.
3. L'utilisateur doit faire un rendez-vous avec la municipalité quarante-huit heures avant qu'il se branche afin que la municipalité inspecte le branchage de son système d'égout.
4. Tout le branchage des tuyaux doit être fait et ceux-ci ne peuvent être enterrés avant que l'inspecteur de la municipalité vérifie les connexions.
5. L'utilisateur ne peut pas brancher les tuyaux de drainage de son bâtiment au système d'égout ou n'importe quel autre tuyau à part le tuyau d'égout.
6. Le propriétaire de tout bâtiment ou de toute installation doit faire installer, à ses propres frais, des dispositifs anti refoulement conforme au *Code national de plomberie* sur ses tuyaux d'égout et maintenir toujours en bon état de fonctionnement ces dispositifs anti refoulement.
7. Si le propriétaire du bâtiment ou de l'installation néglige d'installer ou omet de faire installer un dispositif anti refoulement sur ses tuyaux d'égout, la municipalité ne sera pas responsable de tout dommage causé aux biens immobiliers en conséquence d'une telle omission ou négligence.
8. Chaque bâtiment devra avoir sa propre ligne jusqu'à la ligne principale du système d'égout. Donc, deux bâtiments ne peuvent pas se brancher sur le même tuyau/ligne menant à la ligne principale.
9. Si l'inspecteur refuse d'approuver le branchage, la municipalité peut débrancher l'utilisateur du système d'égout ou prendre toute autre décision jugée nécessaire.

Pour plus d'information, veuillez rejoindre la municipalité au (506) 577-2030.



TECHNICIEN DE SON (CONTRAT DE 3 MOIS – JUIN À SEPTEMBRE 2010)

Le Village de Cap-Pelé est à la recherche de candidat(e)s pour le contrat de technicien de son de la programmation estivale.

Responsabilités :

Redevable au directeur des activités communautaires, la personne est responsable du transport, de l'installation, du réglage et du rangement de l'équipement de sons du village lors des activités communautaires se déroulant à différents endroits dans le Village de Cap-Pelé.

Exigences :

- Formation en technique de son ou deux (2) années d'expériences dans le domaine de technique de son;
- Connaissance des technologies de sonorisation;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Véhicule qui permet le transport des systèmes et équipements de sons;
- Heures flexibles.

Le Village de Cap-Pelé offre ce contrat pour la période du 12 juin jusqu'au 4 septembre 2010. Le contrat à être négocié selon l'expérience et les compétences.

La soumission du moins-disant ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Les candidat(e)s doivent faire parvenir leur demande au plus tard le vendredi 16 avril 2010 à :
Michel Mallet, Directeur des activités communautaires
33, ch. St-André, Cap-Pelé, NB E4N 1Z4

CONSEILS DE PRÉVENTION D'INCENDIE

Le printemps est venu ainsi que la belle température. Les terrains sèchent vite et l'herbe aussi. Le Service d'incendie de Cap-Pelé vous suggère de ne pas allumer de feu d'herbe. Un feu d'herbe peut devenir hors contrôle rapidement et cela peut mettre des biens (maison, remise, garages, etc.) en danger.



Avant de faire des feux à l'extérieur, vous devez téléphoner la ligne d'information sur les permis de brûlage du Ministère des Ressources naturelles au **1-866-458-8080**. L'information est mise à jour à compter de 14 h chaque jour. Vous obtiendrez l'information par compté si les feux sont permis ou non. Cette information s'applique seulement aux feux de catégorie 1 (le brûlage de matériaux de bois non traité à moins de 60 mètres d'une forêt, petite quantité de broussailles et de débris ou des feux de camp).



La saison des BBQ est maintenant arrivée. Assurez-vous que votre BBQ fonctionne bien et vérifiez votre bonbonne de propane afin de vous assurer qu'il n'y a pas de fuite de propane.

Aidez-nous à protéger notre environnement et notre communauté!

LES ÉQUIPES DU RELAIS POUR LA VIE DE SHÉDIAC 2010 – UNE SOIRÉE D'INSCRIPTION À CAP-PELÉ

Une soirée d'inscription pour le Relais pour la vie de Shédiac aura lieu le **mercredi 14 avril 2010 de 19 h à 20 h** à l'Édifice municipal de Cap-Pelé au 33, chemin St-André.

Le Comité organisateur du Relais pour la vie de Shédiac invite la population du Sud-Est à inscrire une équipe. La 7^e édition du Relais pour la vie de Shédiac qui aura lieu le vendredi 11 juin 2010 au Parc provincial de la Plage Parlee. Pour inscrire une équipe contacter Phyllis aux 533-9168 ou 852-0230.

Renseignements généraux, inscription au Souper des survivants ou pour l'achat de luminaires : 532-9000 ou 864-0378

Contact : Gilles Bourque
506-864-0378
gilles.bourque@nbed.nb.ca



LA 5^E ÉDITION DU CONCOURS STAR ACADIE EST LANCÉE

Le concours Star Acadie est de retour pour une 5e édition. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les membres du comité organisateur annoncent le lancement de la cinquième édition de cette compétition de la chanson. Les jeunes de 15 à 35 ans intéressés à s'inscrire au concours peuvent maintenant le faire en visitant le site web du Village de Cap-Pelé à l'adresse suivante : www.cap-pele.com ou en composant le (506) 577-2042.



Les auditions auront lieu au bureau de la municipalité de Cap-Pelé les 11 et 12 juin prochain. Les candidats retenus recevront une formation professionnelle en préparation au spectacle d'ouverture qui aura lieu le dimanche 4 juillet. L'animation sera assurée par Lyson Robichaud qui agira aussi en tant que porte-parole du concours.

Les soirées de compétition auront lieu les jeudis soirs à l'Aréna Père-Camille-Léger de Cap-Pelé, du 8 juillet jusqu'à la Grande Finale du 29 juillet 2010 lors du Festival Au Cœur de l'Acadie de Cap-Pelé.

STAR ACADIE 2010 offre des prix aux participant(e)s qui auront mérité l'une des trois (3) premières positions du concours soit 1 000 \$ (1re), 500 \$ (2e) et 250 \$ (3e).

Le concours Star Acadie est une belle occasion pour les artistes de la relève de performer devant un public de quelques centaines de personnes. Le public est invité à suivre l'évènement en visitant les pages web [Facebook | Star Acadie](https://www.facebook.com/StarAcadie) et <http://twitter.com/StarAcadie> de Star Acadie.

Michel Mallet
Directeur des activités communautaires
Village de Cap-Pelé Inc.
33, chemin St-André
Cap-Pelé, NB E4N 1Z4

Téléphone : (506) 577-2042
Télécopieur : (506) 577-2035

VENTE DE LAISSEZ-PASSER DE SAISON POUR PLAGE DE L'ABOITEAU :



Les laissez-passer de saison de la Plage de l'Aboiteau seront en vente à partir du 1er mai aux endroits suivants : au bureau de la municipalité, chez Try-Us Vidéo, chez Cap-Pelé Esso et chez Épicerie Landry. Le coût des laissez-passer sera de 20 \$ chacun jusqu'au 2 juillet 2010 et de 25 \$ chacun après cette date.